



Centre de Gestion des VOSGES
COLLECTIVITES ≥ 50 agents

Résumé de garanties 2020

Régime Facultatif Prévoyance



Pour toutes demandes de renseignements
relatif à votre contrat nous vous invitons à
contacter le Centre de Gestion :

☎ 03 54 04 62 67

✉ psc@cdg88.fr



GRAS SAVOYE, société de courtage d'assurance et de réassurance
Siège Social : Immeuble Quai 33, 33/34 quai de Dion Bouton, CS 70001, 92 814 Puteaux Cedex. Tél : 01 41 43 50 00. Télécopie : 01 41 43 55 55. <http://www.grassavoie.com>. Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 RCS Nanterre. N° FR 61311248637. Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (<http://www.orias.fr>). Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 9



Découvrez vos garanties

GARANTIES PREVOYANCE	TAUX DE PRESTATIONS
GARANTIES DE BASE	
INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL (ITT) INVALIDITE	95% Net
GARANTIES AU CHOIX DE L'AGENT	
OPTION 1 : MINORATION RETRAITE (RENTE)	95%Net
OPTION 2 : MINORATION RETRAITE (CAPITAL)	6% du TA Brut
OPTION 3 : DECES / PTIA 100%	100% du TA Net
OPTION 4 : DECES / PTIA 200%	200% du TA Net
OPTION 5 : RENTE EDUCATION	Montant annuel de la rente = 10% TA Net
OPTION 6 : REGIME INDEMNITAIRE	45% du RI NET
REGIME INDEMNITAIRE	
LA COUVERTURE DU REGIME INDEMNITAIRE INTERVIENDRA A L'ISSUE DE 90 JOURS DE PLEIN TRAITEMENT EN MALADIE ORDINAIRE, CONGE LONGUE MALADIE, CONGE LONGUE DUREE POUR LES AGENTS SOUSCRIVANT A L'OPTION 6. LE TAUX DE COUVERTURE DU REGIME INDEMNITAIRE SERA DE 45%	
ASSIETTES DE PRESTATIONS	
INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL INVALIDITE	TIB + NBI (ou TIB + NBI + RI si souscription à l'OPTION 6)
MINORATION RETRAITE	TIB + NBI
DECES / PTIA	TIB + NBI
RENTE EDUCATION	TIB + NBI
REGIME INDEMNITAIRE	Les éléments du RI susceptibles d'être perdus en cas de congés à l'exclusion du CIA

- Les OPTIONS 1 et 2 ne peuvent pas être souscrites simultanément
- Les OPTIONS 3 et 4 ne peuvent pas être souscrites simultanément

Vos cotisations 2020

MAINTIEN DES TARIFS PENDANT 3 ANS

GARANTIES PREVOYANCE	TAUX DE COTISATIONS
GARANTIES DE BASE	
INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL (ITT) INVALIDITE	0,82% 0,51%
GARANTIES AU CHOIX DE L'AGENT	
OPTION 1 : MINORATION RETRAITE (RENTE)	0,59%
OPTION 2 : MINORATION RETRAITE (CAPITAL)	0,15%
OPTION 3 : DECES / PTIA 100%	0,30%
OPTION 4 : DECES / PTIA 200%	0,59%
OPTION 5 : RENTE EDUCATION	0,15%
OPTION 6 : REGIME INDEMNITAIRE	0,06%
ASSIETTES DE COTISATIONS	
INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL INVALIDITE	TIB + NBI (ou TIB + NBI + RI si souscription à l'OPTION 6)
DECES	TIB + NBI
COMPLEMENTAIRE RETRAITE	TIB + NBI
RENTE EDUCATION	TIB + NBI

Les changements de garanties ne peuvent intervenir qu'au 1^{er} janvier de chaque année avec un préavis de deux mois et sont soumis aux conditions suivantes :

- Ne pas être en arrêt
- Une étude de fiche de santé sera effectuée pour une augmentation de garantie

La demande de résiliation du contrat doit être effectuée avant le 31 octobre pour une cessation au 31 décembre.